



Demain Les Mathes

aujourd'hui et pour demain, préservons notre cadre de vie

Assemblée Générale

6 août 2021



Programme Assemblée Générale

Préambule:

Les conditions particulières de cette AG

Les points importants à évoquer

Rapports moral et d'activité – soumis au vote

Rapport financier – soumis au vote

Secrétaire de séance : Patrice Meslier



Encore une AG réunie dans le contexte de la crise sanitaire

- Public limité (< 50)
- Respect des règles sanitaires: distanciation, masque et gel hydroalcoolique pour tous
- Limitation des échanges manuels (documents, argent, stylo, ...)
- Pas de conférence
- Pas de pot amical

Merci de votre soutien et de votre présence!



Demain Les Mathes

aujourd'hui et pour demain, préservons notre cadre de vie

Rapports moral et d'activité exercice mai 2020 – avril 2021 (et +)



Notre association a été créée en juin 2012 avec les objectifs suivants:

Défendre les intérêts collectifs des résidents, permanents ou non, de la commune des Mathes–La Palmyre sur :

- La défense et la préservation du patrimoine naturel de la commune
- Le respect de la qualité de la vie des habitants
- Le soutien à un développement économique équilibré

Demain Les Mathes adhère à Nature Environnement 17 (NE17)

qui lui apporte son soutien et avec laquelle nous collaborons

et au collectif NEMO

pour dire « Non à l'Éolien Marin à Oléron et à son extension » en plein parc naturel marin et en zone Natura 2000

Depuis nos débuts, en 2012:

- plus de 180 adhésions enregistrées
- 9 AG ordinaires, 1 AG extraordinaire
- 8 conférences ouvertes à tous



Demain Les Mathes

aujourd'hui et pour demain, préservons notre cadre de vie

Conférences organisées par Demain Les Mathes

août 2013



mars 2014



août 2014



juillet 2015



août 2016



août 2017



juillet 2018



avril 2019



La conférence de **Laurent Bordereaux**, professeur de droit à l'Université de La Rochelle, sur: **La loi Littoral et la protection des espaces naturels** a dû être reportée à plus tard en raison de la crise sanitaire.

Conseil d'Administration :

- 7 membres élus pour 3 ans lors de AG 2019 :
Catherine MESLIER, Monique HYVERNAUD, Martine BOULMER, Patrice MESLIER, Jacques BOULMER, Patrick TOULOUSE et Hélène CHARRIER
- 4 membres élus pour 3 ans lors de l'AG 2020 :
Dominique BONNEMAISON, Nicole MALO, Françoise TOULOUSE et Jean-Louis PAYET.

Composition du bureau actuel:

Jacques BOULMER : Président
Patrick TOULOUSE : Vice-Président
Patrice MESLIER : Trésorier
Monique HYVERNAUD : Secrétaire

7 réunions du CA pendant cet exercice (dont plusieurs en distanciel)
Les adhérents ou les personnes qui le souhaitent peuvent y être invités.



Les points importants à évoquer

La maîtrise du développement de la commune?

Des espaces naturels toujours en danger

Actions communes avec d'autres associations, avec Nature Environnement 17

Adhésion au collectif NEMO contre l'installation d'un parc éolien marin industriel dans des espaces protégés (Natura 2000 et PNM)



Suivi de la vie de la commune

- Suivi des dossiers d'urbanisme publiés en mairie par Françoise et Patrick Toulouse
Demande de dossiers et réaction éventuelle auprès de la Mairie et/ou de l'Etat
- Suivi des atteintes aux espaces naturels : immobilier, campings, activités mécaniques, dépôts illégaux
- Suivi de l'évolution des règlementations (PLU, SCoT, STRADDET, Natura 2000)
- Participation à des actions communes avec d'autres associations
- Nous sommes à la commission extra-municipale environnement qui ne se réunit plus depuis 2018
- Communication
 - site internet (à réactiver)
 - articles dans le Bulletin Municipal (maintenant tous les 3 mois)

RNU: Règlement National d'Urbanisme

SCoT; Schéma de Cohérence Territoriale

SRADDET: Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)



Urbanisme:

Le développement de la commune est-il maîtrisé?

Toujours pas de PLU en vue.

D'ici là, la commune est sous le régime du RNU sous le contrôle de la préfecture.

Le SCoT de la CARA, dont nous attendons beaucoup, redémarre à zéro après l'abandon du projet de révision adopté en 2019 par la CARA, mais retoqué. Rien avant 2024 !

Dans ces conditions, comment les élus peuvent-ils

- maîtriser le développement de la commune, son urbanisme ?
- contrôler les activités mécaniques en milieu naturel qui pullulent (bien que surannées, dans le contexte écologique et climatique actuel) ?
- maîtriser les usages illicites dans les espaces naturels (marais, zones humides ou littorales) ?

L'urbanisation explose

Au détriment d'espaces naturels (boisés) ou d'éléments du patrimoine bâti

Au profit d'un immobilier sans âme.

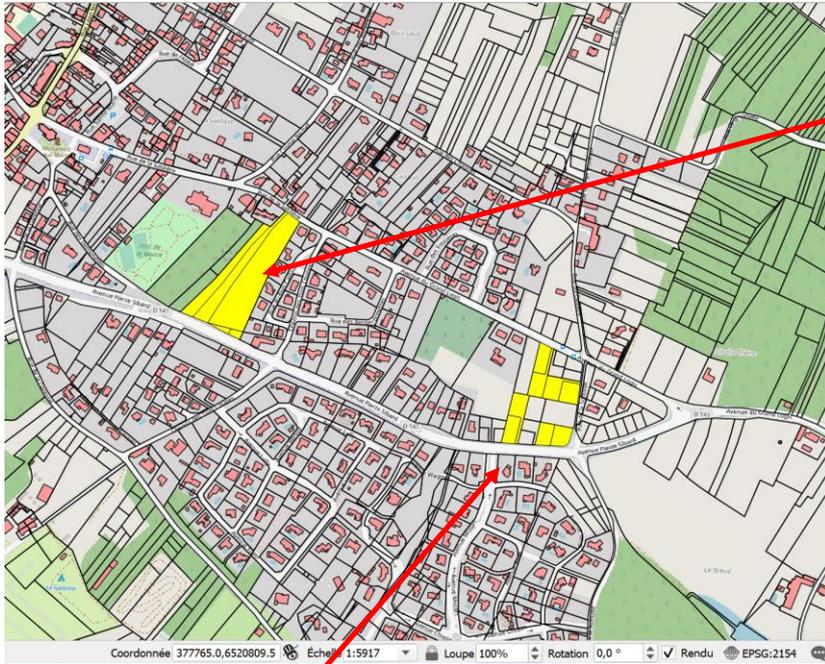
Depuis 1 an , plus de 100 documents d'urbanisme relevés en mairie !

Perte d'identité et de caractère de la commune

Un urbanisme toujours en pleine croissance : exemples

13000 m² déboisés pour 18 lots

C'est la politique de la terre brûlée !



7000 m² partiellement déboisés pour 8 lots

Et de nombreuses autres parcelles à vendre





Dans le bourg des Mathes

Lotissement d'une petite parcelle boisée en face de l'ancien camping Monplaisir

avant

après



Bâtiment à base de containers
inachevé.
Œuvre de « Renov'Charentaise » !





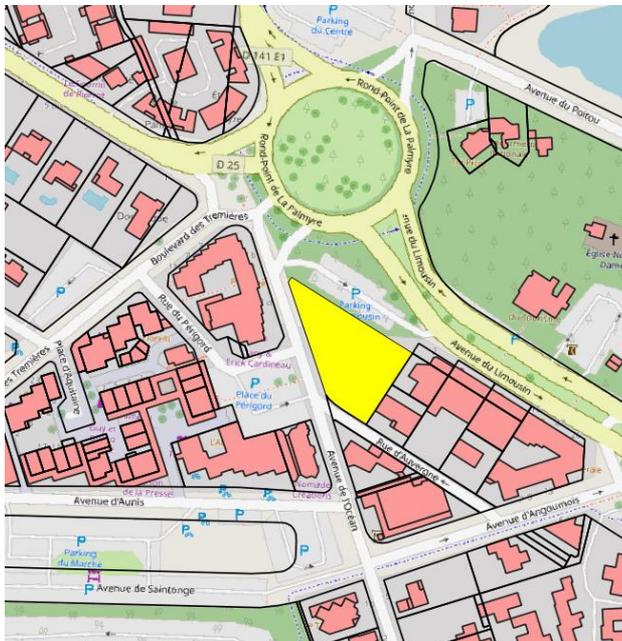
Demain Les Mathes

aujourd'hui et pour demain, préservons notre cadre de vie



Entrée de La Palmyre:

Un peu de ce qui reste du bâti « historique » de La Palmyre est détruit: ~ 1800 m²





? Nouveau logo et nouvelle devise: « Destination Nature » Vers un changement en profondeur?

La commune affirme travailler sur un changement en profondeur de son identité en mettant en avant les atouts naturels du territoire dans une démarche d'aménagement durable

Collaboration avec le Groupement d'Intérêt Public Littoral de la région Aquitaine (GIP Littoral) – Etude en cours

Premiers grands travaux prévus pour dans 2 ans

Nous attendons d'en savoir plus sur la nature et les orientations du changement en profondeur promis



LES MATHES | LA PALMYRE
DESTINATION NATURE



Urbanisme : il existe déjà de multiples protections

Les Mathes, c'est 3400 ha dont beaucoup d'espaces naturels protégés notamment par:

- La loi Littoral
- L'ONF
- Un arrêté de biotope (marais de Bréjat)
- Le SAGE Seudre (zones humides)
- Natura 2000
- Le Conservatoire du Littoral

Encore faut-il que ces protections soient respectées, que les édiles soient vigilants et motivés, et que l'Etat en soit garant.



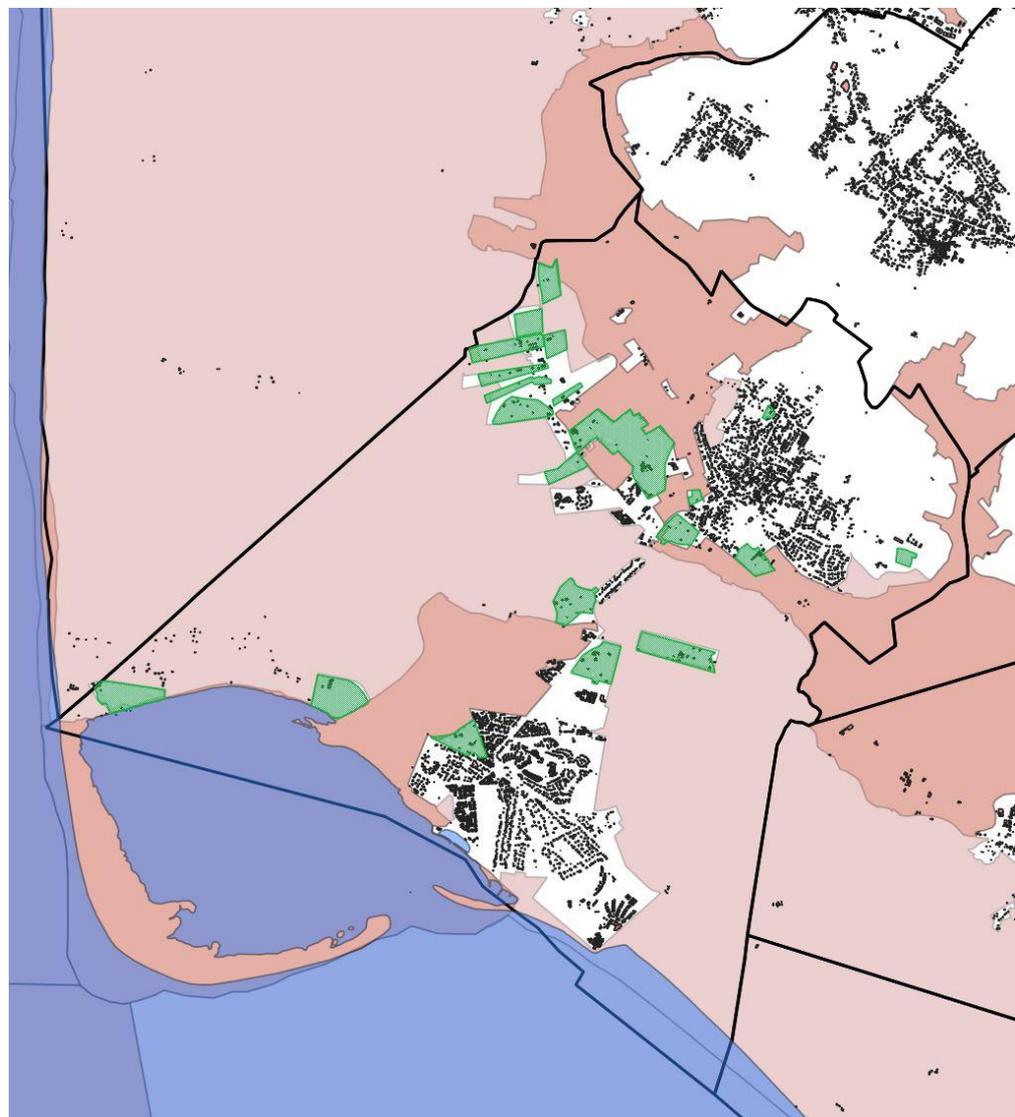
✓ Natura 2000 : ça avance !

Les sites « **Presqu'île d'Arvert** » et « **Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin** » sont désormais avalisés par l'Europe. Il faut maintenant traduire cela dans le droit français.

En zone N2000, les projets doivent produire une étude d'incidence

Mais protection insuffisante ou non respectée (ex.: Vegas Motor Show, Buggy Loisirs, Super Cross, Siblu, etc ...)

Un espoir: les zones Natura 2000 seront inscrites dans le SCoT et seront inconstructibles.



Beige foncé : N2000 ZPS FR 5400434

Beige clair : N2000 ZSC FR 5412012

Vert: campings

Bleu: Parc Naturel Marin

Noir: bâtiments existants (cadastre)



Baie de Bonne Anse: ça avance aussi !

Confiée maintenant au **Conservatoire du Littoral**, déjà bien présent sur Les Mathes (zones bleues).



A proximité directe d'immenses espaces naturels: Forêts domaniales (vert) ou non (brun) et marais (bleu)



Réunion du Comité de Pilotage le 3 juin : enjeux, grande richesse écologique, nuisances, ...

Mme la Maire des Mathes est très enthousiaste pour la mise en protection de Bonne Anse. Elle ne comprend pas pourquoi on ne l'a pas fait plus tôt.

Possibilité de devenir une Réserve Naturelle Nationale?



Défense des espaces naturels littoraux

L'Office de Tourisme Communautaire vante la beauté de nos rivages dunaires en filmant un « fat bike » parcourant dunes, forêts et plages.



<https://www.youtube.com/watch?v=GKwEvG4f-KU>

DLM a protesté. L'OTC a reconnu que la forêt littorale, le cordon dunaire et la plage sont des écosystèmes riches et fragiles et que la communication avait été maladroite.

Ces espaces naturels protégés ne sont pas ouverts à la circulation de véhicules (y compris vélos, électriques ou non). On y accède uniquement en empruntant les cheminements aménagés pour les piétons.

NB: cet été, pour des raisons de sécurité (!), la circulation des vélos sur la plage de la Côte Sauvage est interdite dans la journée par décret des maires de La Tremblade et des Mathes, au grand dam du loueur de fat bikes.



Défense des marais et zones humides :

DLM a cosigné un courrier initié par J.M. Thirion et C. Charles adressé au Préfet, au Président de la CARA et aux Maires de la presqu'île d'Arvert:

- Intérêt de la préservation des marais de la presqu'île
- Nécessité d'inclure leur sauvegarde dans les documents d'urbanisme en cours ou à élaborer.

Associations signataires : **OBIOS**, **Marais doux de la Tremblade**, Natvert, ASCO ASCO Marais de Pontaillac, Amis de Saint-Palais, ASCO des marais de Boube/Belmont et Chenaumoine, ASCO du marais de Pousseau, Pays Royannais -Environnement, Comité Régional de la Conchyliculture, APROMARAIS), **Demain Les Mathes**

« Domaine La Forêt » (ex-camping Monplaisir):

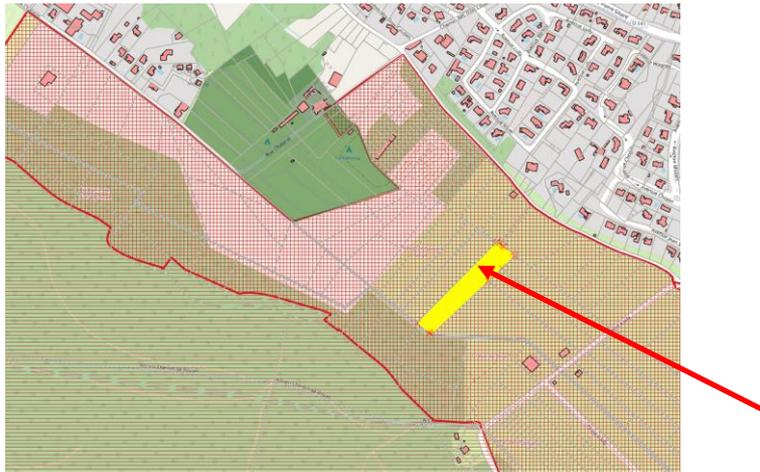
Mise en demeure du promoteur par la préfecture en raison des atteintes faites à une zone humide (une grande partie de l'ancien camping) et de la proximité d'une zone Natura 2000.
[Plainte conjointe avec NE 17.](#)



Défense des marais et zones humides (suite) :

Déchets dans les marais, en zone humide du SAGE et zone Natura 2000 :

DLM a protesté auprès de la mairie sur les ruines de serres agricoles à côté des établissements Grenon (films plastiques



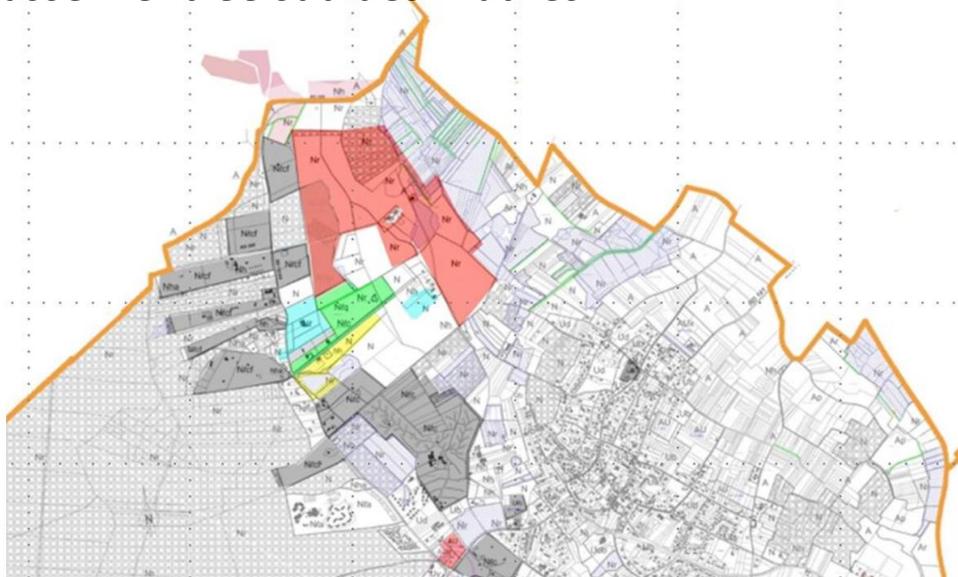


Et toujours: des espaces naturels protégés sacrifiés aux loisirs mécaniques et parkings

Plus de 110 ha sur l'axe La Fouasse – entrée sud des Mathes:

Carte de fond : règlement graphique du PLU 2013 annulé par le Tribunal Administratif de Poitiers

- **trait orange** : limites de la commune des Mathes
- **gris** : campings
- **rouge** : pistes de buggy, de quad ou de karting
- **bleu clair**: Luna Park et ses parkings
- **jaune** : Vegas Motor Show
- **vert clair**: pistes de quad
- **beige**: parkings du Super Cross de La Tremblade



Vegas Motor Show: encore là cet été - autorisation préfectorale mais plus restrictive

Super Cross de La Tremblade: annulé pour la 2nde année (raison invoquée: Covid; peut être aussi la pression écolo) - [NE17 a déposé 2 recours contentieux](#).

Buggy Loisirs : 25 km en buggy tout-terrain sur 90 ha d'espaces naturels - [Plainte conjointe NE17 et DLM auprès du procureur de la République](#).



Dégradation des eaux de baignade du littoral Royannais

Depuis plusieurs étés, des pollutions d'origine bactériennes causent la fermeture de certaines plages. Heureusement La Palmyre n'a pas été impactée.

Aujourd'hui, la CARA est en charge de l'amélioration de ces nuisances.

Le 5 juillet, 7 associations du Pays Royannais ont rencontré les maires des stations balnéaires du littoral Royannais pour exprimer leur préoccupation:

Les Amis de Saint Palais, Pays Royannais Environnement, Royan Vaux Environnement, Saint Palais Environnement, Les Résidents Secondaires de Saint Palais, Un Estuaire pour Tous, **Demain Les Mathes**

Les eaux usées de 14 communes de la CARA sont envoyées à la station d'épuration de St-Palais qui rejette les eaux traitées au Puits de l'Auture.

Les pollutions sont causées principalement par:

- Les débordements de la station en cas de fortes pluies
- La non-conformité des raccordements de maisons, campings et villages vacances
- L'urbanisation outrancière de certaines communes
- L'étendue du réseau de collecte des EU et la dégradation de tronçons de canalisations

Nous suivons cette problématique avec attention, même si nos plages mathéronnes battues par les courants demeurent non polluées,

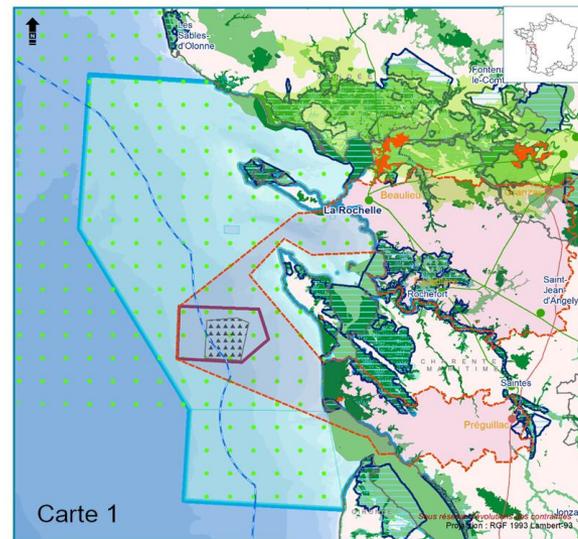
Extension du projet de parc éolien offshore d'Oléron:

Adhésion au collectif **NEMO** (« Non à l'Éolien Marin à Oléron et à son extension ») contre l'installation d'un parc éolien marin industriel

- en zone Natura,2000
- dans le Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis »

Eolien en mer - Sud Atlantique

Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement





Perspectives

Suivre l'avancement des dossiers en cours

- Réglementations locales attendues : PLU, SCoT
- Parc éolien d'Oléron- Participation à NEMO – Débat public
- Evolution des réglementations environnementales (N2000, Bonne Anse, ...)
- Sports mécaniques et parkings en espace naturel

Garder un regard critique sur:

- Le devenir du bourg et de ses commerces
- L'expansion de l'urbanisation, des campings et structures de loisirs
- Le respect de la législation environnementale et des règles d'urbanisme

Favoriser la participation des adhérents à la vie de l'association :

- Les adhérents ou sympathisants qui le souhaitent sont invités à participer à des Conseils d'Administration et à nous contacter

En espérant sortir vite de la crise sanitaire qui impacte aussi notre association



Demain Les Mathes

aujourd'hui et pour demain, préservons notre cadre de vie

Des questions ?



Vote proposé à l'assemblée :

Approbation des rapports moral et d'activité

Adoptés à l'unanimité



Rapport financier

préparé par notre trésorier: Patrice Meslier

Arrêté des comptes au 30 avril 2021

DEBIT

cotisation assurance responsabilité civile	111,66 €
Cotisation NE 17	60,00 €
Frais financiers	0,00 €
Préparation AG	154,00 €
Total	325,99 €

CREDIT

Cotisations membres	255,00 €
Dons	10,00 €
Produits financiers	3,65 €
Total	268,65 €

Solde de l'exercice	-57,34 €
Solde au 30/04/2020	936,25 €
Solde au 30/04/2021	868,91 €

L'association ne demande aucune subvention

Ses seules ressources sont les versements de ses adhérents et les entrées aux conférences.

L'association adhère à Nature Environnement 17 dont l'aide est précieuse.



Vote proposé à l'assemblée :

Approbation du rapport financier

Adopté à l'unanimité



Conseil d'Administration

Conseil d'Administration actuel :

→ 11 membres dont les mandats sont toujours en cours

- 7 membres élus pour 3 ans lors de AG 2019 :
Catherine MESLIER, Monique HYVERNAUD, Martine BOULMER, Patrice MESLIER, Jacques BOULMER, Patrick TOULOUSE et Hélène CHARRIER
- 4 membres élus pour 3 ans lors de l'AG 2020 :
Dominique BONNEMAISON, Nicole MALO, Françoise TOULOUSE et Jean-Louis PAYET.

Donc pas de modification sauf démission ou candidatures d'entrants

Statuts: le CA comporte 12 membres maximum.



Conseil d'Administration

Conseil d'Administration actuel :

→ 11 membres dont les mandats sont toujours en cours

- 7 membres élus pour 3 ans lors de AG 2019 :
Catherine MESLIER, Monique HYVERNAUD, Martine BOULMER, Patrice MESLIER, Jacques BOULMER, Patrick TOULOUSE et Hélène CHARRIER
- 4 membres élus pour 3 ans lors de l'AG 2020 :
Dominique BONNEMAISON, Nicole MALO, Françoise TOULOUSE et Jean-Louis PAYET.

Donc pas de modification sauf démission ou candidatures d'entrants

Statuts: le CA comporte 12 membres maximum.

Vote proposé à l'assemblée :

Reconduction du Conseil d'Administration précédent

Adopté à l'unanimité



Demain Les Mathes

aujourd'hui et pour demain, préservons notre cadre de vie

Point sur le projet de parcs éoliens offshore au large d'Oléron

Adhésion de Demain Les Mathes au collectif NEMO



Non à l'Éolien Marin à Oléron et à son extension

Rejoignez le collectif NEMO



Projet de parc éolien offshore d'Oléron : le contexte

- La Commission européenne a publié, novembre 2020, sa [stratégie sur les énergies renouvelables en mer](#). Elle propose d'installer au moins 60 gigawatts (GW) d'éolien en mer d'ici 2030 et 300 GW d'ici 2050, contre 12 GW aujourd'hui pour atteindre la neutralité Carbone en 2050.
- La France transpose ces directives européennes dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE 2019-2028) avec de nouveaux appels d'offre pour l'éolien en mer :

Date d'attribution de l'AO	2019	2020	2021	2022	2023	>2024
Eolien flottant			250 MW <i>Bretagne Sud</i> (120 €/MWh)	2 x 250 MW <i>Méditerranée</i> (110 €/MWh)		1 000 MW par an, posé et/ou flottant, selon les prix et le gisement, avec des tarifs cibles convergeant vers les prix de marché sur le posé
Eolien posé	600 MW <i>Dunkerque</i> (45 €/MWh)	1 000 MW <i>Manche Est</i> <i>Mer du Nord</i> (60 €/MWh)*	500 – 1 000 MW <i>Sud-Atlantique**</i> (60 €/MWh)		1 000 MW (50 €/MWh)	

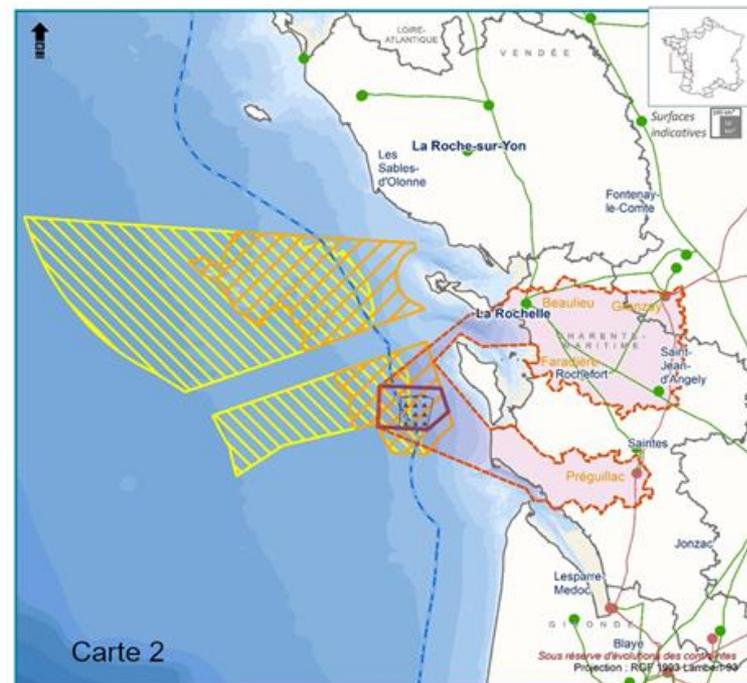
- D'où la réactivation du projet Oléron en novembre 2020 par l'Etat.

Projet de parc éolien offshore d'Oléron : le zonage

- La stratégie de l'Etat sur l'exploitation des milieux marins se décline sous forme de Documents Stratégiques de Façade.
- Pour la façade Sud-Atlantique, le DSF prévoit « des zones propices » pour développer l'éolien en mer.
- Ces zones qui s'étendent en vis-à-vis de nos côtes ont été définies uniquement sur des critères socio-économique sans prise en compte des richesses biologiques.
- Le projet d'Oléron, rebaptisé sud-atlantique s'inscrit dans cette zone propice sur 300km²
- Pour rappel les premières velléités d'appel d'offre portaient sur une surface de 75km²

Eolien en mer - Sud Atlantique

Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement

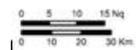


- Zone soumise à consultation du public (297 km²)
- Aire d'étude pour le raccordement
- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)
- Potential éolien flottant DSF
- Potential éolien posé DSF
- Site identifié en 2017

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| Poste électrique | Ligne électrique |
| ● 225 kV | — 225 kV |
| ● 400 kV | — 400 kV |

- Préguilac: Nom des postes électriques
- La Rochelle: Préfecture
- Rochefort: Sous-Préfecture

Sources:
MTE: Limites EMR
Shom: Limites maritimes et bathymétrie
RTE: Lignes, postes, zones de raccordement
IGN: Limites administratives terrestres

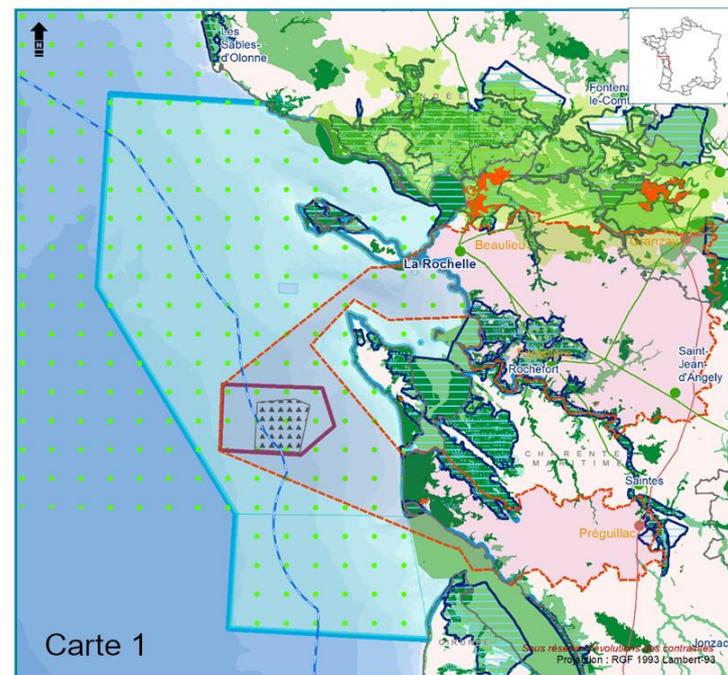


Projet de parc éolien offshore d'Oléron : le débat public

- Le projet va faire l'objet dès septembre d'un débat public conduit par la CNDP.
- Les questions posées :
 - Quelle zone, en particulier dans la zone préférentielle de 300 km² au large de l'île d'Oléron, serait la plus appropriée pour un parc de 500 MW à 1000 MW (=1 GW) et son raccordement à terre ?
 - Compte-tenu des objectifs de développement de l'éolien en mer prévus dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, ce parc éolien en mer posé pourrait-il faire l'objet d'une extension future, à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone préférentielle de 300 km², avec un raccordement électrique pouvant être mutualisé ?
 - Si le projet ne peut ou ne doit pas se faire dans la zone proposée par les porteurs des projets, quelles sont les alternatives hors de cette zone dans l'Atlantique-Sud, quels critères prioriser et à quelles conditions ?
 - Si le projet ne doit pas se faire en Atlantique-Sud, quelles alternatives proposer concernant les objectifs de l'Etat vis à vis du mix énergétique français et des besoins énergétiques futurs de la région ?

Eolien en mer - Sud Atlantique

Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement



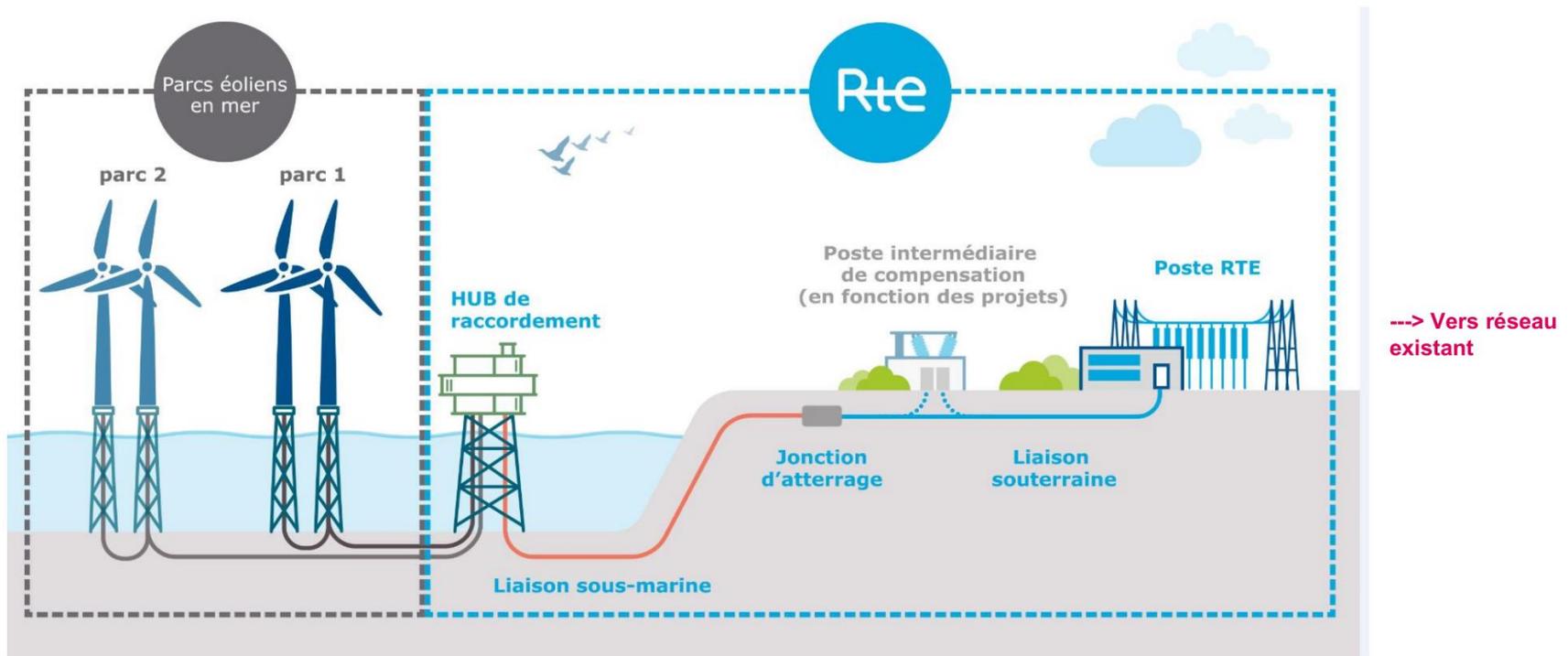
Carte 1



Réalisation: Cerema - Février 2021

Projet de parc éolien offshore d'Oléron : en bref

- Des éoliennes de type Haliade X : 14 MW - les pales de + de 100m culminent à 260m.
- Environ **70** pour un parc de 1GW, séparées de + d'un km



- Deux zones d'atterrage prévues : au sud pour un raccordement sur la ligne 400KV près de Saintes (avec traversée éventuelle de la presqu'île d'Arvert), au nord de la Rochelle.

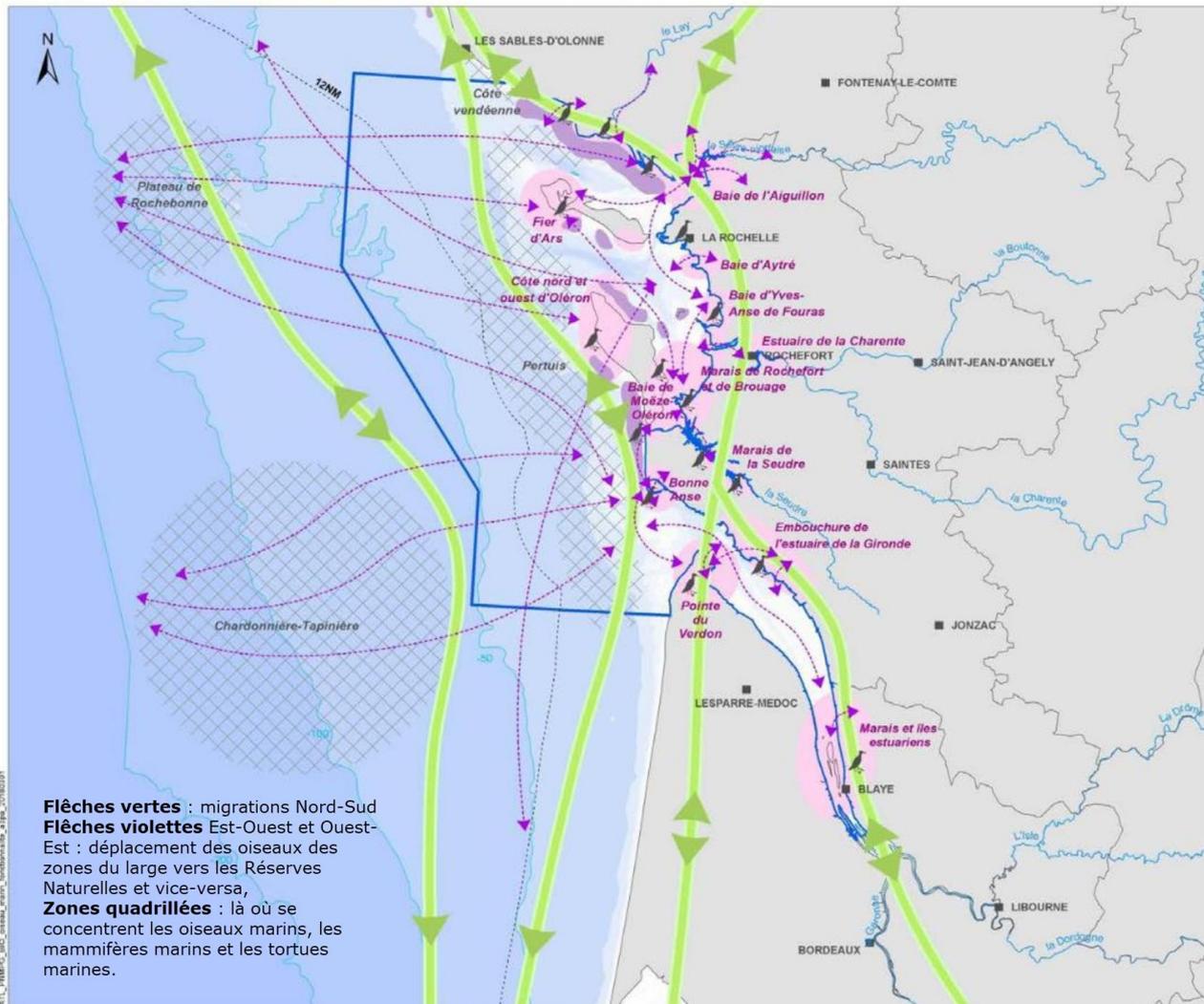
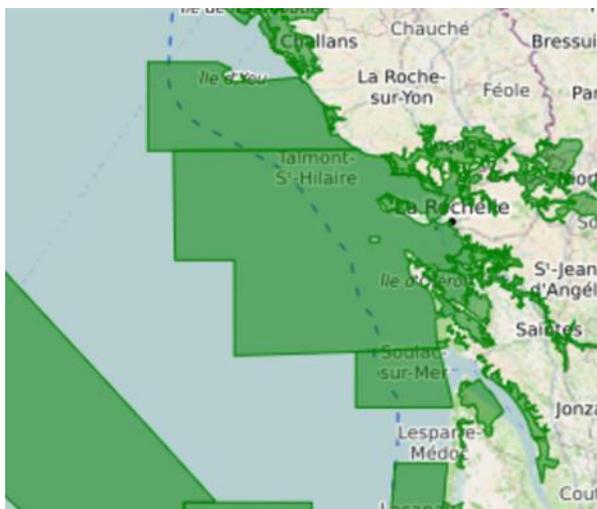
Projet de parc éolien offshore d'Oléron : les enjeux



PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"

Oiseaux d'eau et oiseaux marins : zones fonctionnelles

- Une zone d'une biodiversité exceptionnelle qui a justifié la désignation de deux zones Natura 2000, de sept Réserves Naturelles Nationales sur le littoral et d'un Parc Naturel Marin





Projet de parc éolien offshore d'Oléron : les dommages

- Pendant la phase de construction
 - Destruction des habitats marins : nourriceries et zones de frayères
 - Bruits très intenses pendant le battage des pieux (enfoncer des pieux de plusieurs mètres de diamètre à 30 mètres) très nocifs voir mortels pour les cétacés et les poissons
 - Risques de pollution (voir Saint Briec)
 - Destruction des milieux littoraux pour l'atterrage
- Pendant l'exploitation
 - Risques de collision avec les oiseaux (couloirs migratoires et traversées zones de nourrissage – littoral) et les chauves-souris
 - Diminution des habitats (zone de pêche) : les oiseaux sédentaires fuient la zone
 - Vibrations des éoliennes en fonctionnement
 - Modification des fonds marins : le transfert des sédiments est perturbé.
 - Risques de pollution (huile, métaux lourds)
 - Perturbations électro-magnétiques des lignes THT à terre notamment.
- Pendant la phase de démantèlement
 - Similaire à la phase d'installation, hors battage de pieux
- Et tous les vingt ans environ, on recommence



Projet de parc éolien offshore d'Oléron :



Non à l'Éolien Marin à Oléron et à son extension

Rejoignez le collectif NEMO

- Dès les premiers projets en 2016, un collectif d'opposants s'est constitué pour contester non pas le parc éolien en soi, mais sa localisation.
 - Des associations de protection de l'environnement : Nature Environnement 17, Ré Nature Environnement, Natvert, **Demain Les Mathes**,
 - Des associations de citoyens : L'association des Propriétaires Les Mathes – La Palmyre, les Amis de l'île de Ré,
 - Des collectivités : la commune des Mathes,
 - Des organisations professionnelles : le syndicat des pêcheurs artisans,
 - Et quelques centaines de personnes.
- Un site internet : www.eolien-oleron.fr et une page Facebook
- Un comité de pilotage – réunions en visio fréquentes
 - Des représentants sur chaque entité géographique : Oléron, Ré, Aunis, Presqu'île d'Arvert, Pays Royannais, Vendée
- Des publications :
 - Courriers aux élus du littoral, au Conseil Départemental, au Conseil Régional, au Comité de Façade Sud-Atlantique sur tous les aspects pour diffuser une information de qualité,
 - Un relais des publications dans la presse : Ré à la Hune, La Rochelle à la Hune, Royan-Marennes-Oléron à la Hune.
- Des actions à venir



Merci à tous d'avoir participé à cette AG un peu particulière

Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réunion

A l'an prochain dans de bien meilleures conditions si possible.